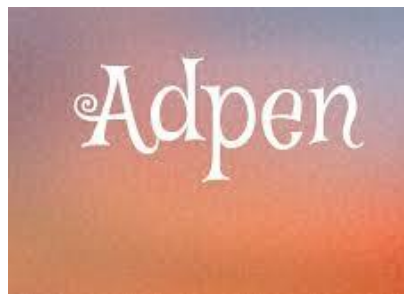


Soumission de l'association pour le développement et la protection de l'environnement au nord Mali

Pour l'examen Périodique Universel



Association pour le développement et la protection de l'environnement au Nord Mali

MALI

19ème session de l'Examen Périodique Universel – 2018

Situation sur l'accès à l'éducation et la situation sécuritaire dans les régions nord du Mali.

Information sur l'association pour le développement et la protection de l'environnement au nord Mali (ADPEN) :

L'ADPEN est une ONG d'action humanitaire et de développement fondée en 2010 au Mali en vue de répondre aux problèmes de sous-développement, de pauvreté, de pourvoir à la protection et l'éducation des jeunes et des enfants en situation difficile dans le milieu nomade (enfants de la rue, enfants soldats, abandonnés, orphelins de guerre). L'ONG a pour vocation la protection des droits des touareg des régions du Nord-Mali.

L'ADPEN a commencé son action d'éducation et de développement en 2012 dans le Nord Mali, plus précisément dans la région de Ménaka et le cercle d'Ansongo. Son action dans ces localités concerne le secteur de développement et surtout la protection des enfants en situation de pauvreté.

INTRODUCTION

1. En 2012, les régions du Nord du Mali connaissent une crise importante liée au soulèvement de la population touareg dans un mouvement d'autonomisation vis-à-vis du pouvoir central. Le conflit armé, mené initialement par le Mouvement National de Libération de l'Azawad est rapidement accompagné par l'avancée de mouvements islamistes désirant imposer la charia dans la région¹.

2. Dès la fin de l'année 2012 et le début de l'année 2013, le conflit prend une tournure internationale avec la mise en place de la Mission internationale (ONU) de soutien au Mali (Misma) et de l'intervention de l'armée française venant au soutien de l'armée malienne. Les villes gagnées par le mouvement islamiste sont alors progressivement reprises par le pouvoir central. A compter du 1^{er} juillet 2013, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (Minusma) et le déploiement de près de 12 000 casques bleus remplace la Misma.

3. Le 20 juin 2015, la Coalition des mouvements de l'Azawad signe un accord de paix avec le pouvoir central dans le but d'instaurer une paix durable dans le nord du pays². Cependant, la mise en œuvre de cet accord de paix se révèle complexe dans la mesure où de nombreux conflits tribaux perdurent encore³.

4. Cette situation de crise a de nombreuses conséquences négatives sur les populations civiles directement exposées à violence des affrontements impliquant des exactions de toutes sortes mais également des meurtres⁴. Les enfants sont particulièrement touchés puisque la situation d'insécurité entraîne une déscolarisation importante et conduit en parallèle au développement du phénomène des enfants soldats parfois liés à la mouvance islamiste.

5. Dans ce contexte et depuis 2012, l'ADPEN a accueilli et protégé 51 enfants dans les différents sites nomades du nord du pays.

En effet l'association mène des sensibilisations auprès des parents pour placer les enfants en âge d'être scolariser dans des familles d'accueilles en zones urbaines ou ils ont accès à l'école.

L'association subvient à leurs besoins en matière de santé, de nourriture et de frais scolaires.

1. Accès à l'éducation pour les populations nomades du nord du Mali

¹ <http://www.rfi.fr/afrique/20121226-2012-mali-chaos-aqmi-nord-diarra-sanogo-toure-traore>

² <http://www.rfi.fr/afrique/2min/20150620-mali-signature-accord-paix-bamako-cma-azawad>

³ <http://www.jeuneafrique.com/447822/politique/mali-a-kidal-tension-enorme/>

⁴ Voir note précédente.

Un contexte général très peu favorable à la scolarisation des enfants nomades du nord du Mali

6. Les grandes régions du nord du Mali (Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni) sont composées d'éleveurs nomades vivant de l'élevage. Les populations se déplacent ainsi selon les besoins alimentaires de leurs troupeaux.

7. Depuis l'indépendance du Mali en 1960, l'accès à l'éducation des enfants des populations nomades est quasi inexistant. Ce problème s'explique d'une part par l'absence d'enregistrement des naissances. En effet, s'il n'y a pas de recensement des naissances, les autorités ne peuvent pas mettre en place des infrastructures répondant au besoin de scolarisation. D'autre part, le mode de vie nomade entraîne le problème d'un suivi effectif de la scolarisation des enfants. En effet, les enfants ne peuvent pas suivre une scolarité dans un même établissement puisqu'ils sont amenés à se déplacer en fonction des besoins de la communauté.

8. En 2017, l'on constate en zone urbaine un manque manifeste d'accès à l'éducation pour les enfants des populations vivants au Nord. En effet, depuis la période de conflit entre les groupes armés du Nord et l'Etat du Mali en 2012, l'Etat Malien rencontre beaucoup plus de difficultés pour mettre en place un système éducatif principalement pour des raisons sécuritaires. A ce titre, l'association française « Solidarité Laïque » a pu constater la déscolarisation de près de 70 000 enfants depuis le début du conflit⁵.

9. La diminution des capacités de l'Etat à pouvoir assurer un accès à l'éducation dans le nord du Mali impacte directement les populations nomades. Ce manque manifeste d'accès à l'éducation pour ces populations est en contradiction avec les engagements internationaux de l'Etat Malien. En effet, en ne garantissant pas l'accès à l'éducation, l'Etat viole l'article 28.1a de la convention relative aux droits de l'enfant⁶, l'article 13 du pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels⁷ et l'article 24.2 du pacte international relatifs aux droits civils et politiques⁸.

RECOMMANDATIONS :

En vue favoriser l'accès à l'éducation pour les enfants nomades, nous recommandons à l'Etat malien de :

- Mettre en place un système d'école mobile permettant de suivre les populations nomades dans le nord du Mali ;

⁵ <http://www.solidarite-laique.org/pro/actualite/au-mali-700000-enfants-ont-ete-descolarises-du-fait-du-conflit/> (article consulté le 24 juin 2017)

⁶ Ratifiée le 20 septembre 1990 par le Mali. « Les Etats parties reconnaissent le droit à l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances : ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous »

⁷ Adhésion le 16 juillet 1974 par le Mali. « Les Etats parties au présent pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation »

⁸ Adhésion le 16 juillet 1974 par le Mali. « Tout enfant doit être enregistré immédiatement après sa naissance et avoir un nom ».

- Mettre en place un système de recrutement spécifique des professeurs afin qu'ils puissent suivre les élèves dans le respect du mode de vie des populations nomades ;
- Garantir l'enregistrement des naissances à travers le système d'écoles mobiles afin de garantir l'existence légale des enfants et de favoriser en conséquence leur accès à l'éducation.

2. Situation sécuritaire : Massacres d'ampleur de civils dans les régions nord du Mali

La crise sécuritaire dans le nord du Mali entraîne des massacres d'ampleur dans des régions isolées

10. Depuis la rébellion armée de janvier 2012, l'occupation islamiste et l'intervention de l'armée française, de nombreux civils touareg sont massacrés et ce malgré les négociations et l'accord signé en 2015 entre le gouvernement malien et les rebelles. En effet, les mouvements armés se sont mutés et persistent aujourd'hui sous la forme de conflits armés tribalisés.

11. Entre 2014 et 2017, plus d'une centaine de civils se sont fait tués dans les régions de Ménaka, Gao, Kidal et Mopti :

- Le 6 février 2014 trente (30) civils touareg ont été tués par des bandits armés à Djebock dans la région de Gao. Le gouvernement parle d'acte terroriste⁹.

12. Selon nos observations sur le terrain le 1er Mars 2016 huit civils commerçants de la communauté Idaksahak se font tués par le Gatia¹⁰ une milice non loin de Tin Hamma dans la région de Gao il s'agit de :

Aykani Ag Sidi, Amouna Ag Adoum, Oumar Ag Aydos, Ahmoudou Ag Ahamad Ignina, Hamada Ag Ahmad Ittane et trois autres personnes.

13. Le 27 juillet 2016, juste une semaine après l'accrochage des 21 et 22 juillet à Kidal, deux éleveurs ont été assassinés par des éléments du Gatia à 70 km au sud-est de Kidal. Il s'agit de : Abdassadek Ag Ahmed et Mohamed Ag Anatane.

14. Le 30 juillet 2016 assassinat de sept civils par le Gatia : Halila Ag Sidaghmar, Rhissa Ag Sidaghmar, Sidy Ag Saghdoun, Mohamed Ag Biga, Ibrahim Ag Ahmedou, Alhadi Ag Issouf et Ibrahim Ag Alla.

- Le 11 février 2017, des individus des islamistes peuls ont tué un bambara près de la ville de Ke-Macina, dans la région de Ségou. Il s'en est suivi des représailles à l'encontre des peulhs par une milice bambara qui provoqua la mort de 21 personnes.

- Le 18 février 2017, neuf civils des communautés bambaras et Bozos furent tués par des islamistes.

Plus d'une dizaine de personnes furent ensuite tuées dans plusieurs actions de représailles dans le centre du pays¹¹.

⁹ http://malijet.com/actualite_dans_les_regions_du_mali/rebellion_au_nord_du_mali/93066-affrontements-intercommunautaires-dans-la-r%25C3%25A9gion-de-gao-30-touar.html (site-web consulté le 24 juin 2017).

¹⁰ Groupe d'auto-défense touareg Imghad et alliés.

- Ce même jour (18 février 2017) neuf civils de l'ethnie bozo furent tués dans le cercle de Niono par des islamistes les accusant d'être des complices de meurtre de Ke-macina

15. En 2017, des populations civiles sont touchées près de la ville de Kidal à cause de leur appartenance à une ethnie. Des civils Touareg de la communauté Idnane pro rébellion et des civils de la communauté Imghad pro Gatia (groupe d'auto-défense touareg et Alliés proches de Bamako) sont tués.

16. Dans un rapport publié le 11 juin 2017 par la coordination des mouvements de l'Azawad-CMA (une coalition de plusieurs groupes armés) cette dernière accuse le Gatia de quinze exécutions extrajudiciaires de civils pro CMA dont : Tijani Ag Intamnou, Takdou Ag Alhader, Badine Ag Azbi, Kana Ag Mohamed, Baba Ag Abaka, Albachar Ag Ibba, Baye Ag Abalkader Ag Sidahmed, Amoukane Ag Bilal, Bakkaye Ag Akly, Ayoub Ag Bilal, Erzagh Ag Sidalmoctar, Ahdou Ag Masghoud, Mahamad Ag Allaga, Agga Ag Ebag, Hamzata Ag Sidi Ahmed, Baye Ag Abdelkader.

17. Le 14 juin 2017, la plateforme (une coalition de plusieurs milices pro gouvernement dont le Gatia et le Ganda Koy,), publie à son tour un rapport dans lequel elle accuse la CMA (coordination des mouvements de l'Azawad) d'exécution extrajudiciaire de civils pro plateforme, il s'agit de : Sidi Ag Bilal, Ibrahim Ag Adi, Sidaghmar Ag Mossa, Alhassane Ag Balla, Taletti Ag Sidaghmar, Attayoub Ag Rhissa.

18. Depuis Le 19 juin 2017 des affrontements entre communautés Peulhs et Dogon ont fait plus de 30 morts dans la région de Mopti au Nord du Mali.

RECOMMANDATIONS :

L'association recommande de :

- Prendre les mesures de sécurité intérieure nécessaire pour prévenir les massacres de civils au Nord du pays ;
- Trouver une solution rapide aux différents conflits ethniques en collaboration avec toutes les parties prenantes ;
- Accélérer la mise en œuvre de l'accord de paix et de pouvoir désarmer et cantonner les groupes armés ;
- Epargner et protéger effectivement les populations civiles ainsi que leurs biens.

¹¹ Voir notamment <https://www.hrw.org/fr/news/2017/01/18/mali-recrudescence-des-abus-commis-par-les-groupes-islamistes-et-du-banditisme> (site-web consulté le 24 juin 2017) voir aussi <http://reliefweb.int/report/mali/mali-une-vague-de-meurtres-perp-tr-s-par-des-groupes-arm-s> (site-web consulté le 24 juin 2017).